

Généralisation des défibrillateurs : il y a urgence !

Les arrêts cardiaques entraînent chaque année 50 000 décès. Face à ce fléau, l'utilisation rapide de défibrillateurs permettrait de sauver de nombreuses vies. Encore faut-il pouvoir y avoir accès...

Près de 110 personnes meurent chaque jour d'un arrêt cardiaque. Face à cette urgence vitale, chaque minute qui passe réduit le taux de survie de 10 %. Pour réagir vite et bien, une meilleure formation aux gestes de premiers secours et un accès rapide à un défibrillateur cardiaque externe simple d'utilisation sont indispensables.

Objectif : sauver 10 000 vies par an



L'arrêt cardiorespiratoire est responsable en France de 40 à 50 000 décès par an. Face à ce fléau et en cas de fibrillation ventriculaire, la délivrance d'un choc électrique rapide adéquat permet de rétablir un rythme cardiaque normal. En l'absence de prise en charge en moins de 10 minutes, les chances de survie sont quasi-nulles. En revanche, si la victime reçoit un choc électrique durant la première minute, elles sont supérieures à 90 %. Et dans 70 % des cas d'arrêt cardiaque, des témoins sont présents et pourraient agir. Encore faut-il qu'ils aient accès à des solutions simples d'utilisation. A Seattle, où l'installation de défibrillateurs automatisés ou semi-automatisés externes est généralisée, le taux de survie est estimé entre 20 et 30 % alors qu'il n'est que de

Évaluation du site

Doctissimo est un portail de vulgarisation de la médecine diffusant entre-autres l'actualité médicale ainsi qu'un agenda radio et télé des émissions de santé.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* : 2

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

2 à 3 % en France. Une récente évolution législative permet d'espérer une amélioration de la situation française.

90 % des Français favorables à la généralisation des défibrillateurs

Aujourd'hui, plusieurs évolutions plaident en faveur d'une généralisation des défibrillateurs dans tous les lieux publics :

Une adhésion du grand public : Dans le dernier Baromètre Santé Kiria/Philips, 91 % des Français se disent favorables à l'installation obligatoire de défibrillateurs dans les lieux publics. Même s'ils ne sont que 38 % à se sentir capables de les utiliser.

Une évolution du cadre légal : Depuis le décret du 4 mai 2007 (décret n°2007-705 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique) chaque citoyen est autorisé à utiliser un défibrillateur semi-automatisé ou automatisé externe.

Une facilité d'utilisation : De faible poids et de taille réduite, les appareils automatiques ou semi-automatiques sont capables d'analyser le rythme cardiaque avant la délivrance d'un choc salvateur possèdent un système prévenant d'éventuels dysfonctionnements et même une assistance aux gestes à effectuer par des consignes vocales.

Un coût en baisse : Un défibrillateur coûte moins de 1500 euros hors taxe.

Une efficacité largement démontrée et connue du grand public : Plusieurs cas ont marqué les esprits. Ainsi, le footballeur professionnel niortais Marco Andriana victime d'un arrêt cardiaque sur le terrain a été sauvé grâce à un défibrillateur. Il est aujourd'hui parrain de l'opération **Train du cœur** .

vidéo : http://www.doctissimo.fr/html/dossiers/maladies_cardiovasculaires/articles/12769-generalisation-defibrillateurs.htm

Généralisation : des initiatives isolées

En France, plusieurs expériences ont été menées à Montbard (Côte d'or), à Hyères (Var) et Cabourg (Calvados). Toutes démontrent qu'étant donné la simplicité d'utilisation des matériels récents, il est possible en moins d'une heure d'apprendre à se servir d'un **défibrillateur** externe automatique. Plusieurs initiatives en France essaient de **sensibiliser** les collectivités locales, les entreprises et le grand public à l'intérêt de généraliser l'accès à ces défibrillateurs dans les lieux accueillant du public :



L'Association **RMC / BFM**

organise, avec l'aide du groupe Malakoff Médéric, de Philips et de la SNCF, et avec le concours du MEDEF et de la Croix-Rouge française, une exposition itinérante sous forme de **Train Expo**.

Ce **Train du Coeur** stationnera dans 13 villes de France du 7 au 20 octobre 2008. Toutes les informations sont sur le site du Train du coeur.

Les Aînés ruraux, premier réseau associatif de retraités et de personnes âgées en France, ont lancé le 8 octobre la "Sirène du coeur", un grand mouvement de solidarité qui se déroulera sur deux années et qui vise à distribuer 500 défibrillateurs d'ici 2010.

Durant l'été 2008, d'autres initiatives par RMC/BFM et les stations-services BP avaient également été lancées.

Selon l'Inserm, une intervention rapide grâce au massage cardiaque et au défibrillateur pourrait permettre de sauver près de 5 à 10 000 vies supplémentaires chaque année. La diffusion de ces défibrillateurs apparaît donc comme une priorité de santé publique.

David Bême - le 13 octobre 2008